

A.D.EN.C.A
Association de Défense de l'ENvironnement de Claye-Souilly et ses Alentours
Régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901
Siège Social : 7, rue du 8 Mai 1945 prolongée 77410 CLAYE-SOUILLY

Claye-Souilly le 30 novembre 2022

Mesdames et Messieurs les Commissaires Enquêteurs

Objet : Enquête publique unique du 14/11 au 23/12/2022 ayant pour objet une demande d'autorisation environnementale et de modification de servitudes d'utilité publique présentées par la société Placoplatre pour l'exploitation d'une carrière de gypse sur les communes de Coubron et de Vaujours (fosse d'Aiguisy- fort de Vaujours)

Mesdames, Messieurs les Commissaires enquêteurs,

Nous demandons la prolongation de l'enquête publique afin de nous permettre de consulter les 5000 pages du dossier présenté par la Sté Placoplatre.

GESTION DES EAUX ET RISQUES D'INONDATION

- A- Le pétitionnaire ne dispose pas de l'autorisation de déversement des eaux usées dans le réseau d'assainissement de la commune de Vaujours prévue à l'article L1331-10 du code de la santé publique, une autorisation qui devait être transmise au préfet conformément à l'article 4.3.6.1 de l'arrêté préfectoral complémentaire n°06-4017 du 24/10/2006, délivré à Placoplatre.

Placoplatre doit régulariser sa situation et transmettre ce document à la préfecture.

B- Impact hydraulique

Placoplatre présente une étude hydraulique basée sur des pluies d'occurrences décennales (Rapport Antea A92290 juin 2021 Annexe 22 du tome 2), or depuis plusieurs années certaines communes en aval de la future carrière ont été reconnues en état de catastrophes naturelles coulées de boues inondations, suite à des pluies dépassant l'incidence vingtennale pour se rapprocher de la cinquantennale , à savoir :

- **Coubron 3 fois en 3 ans : 11/6/2018 et 11,18/6/2021**
- **Courtry 3 fois en 3 ans : 12/6/2018 et 19,20/6/2021**
- **Villeparisis : 6 fois en 3 ans : 3,4,19,20/6/2021 et 4,13/7/2021**
- **Tremblay en France 4 fois en 3 ans : 25/5/2018 et 3,18/6, 12/7/2021**

ADENCA

Cette étude ne tient pas compte :

- du réchauffement climatique
- des pluies ayant engendrées d'importantes inondations ces 3 dernières années en aval du projet de carrière
- du défrichage de 5.65 hectares de boisement.

Cette étude s'appuie sur des données qui ne sont plus d'actualités :

- De la station météorologique de Roissy entre 1982 et 2014 (1)
- De la pluviométrie moyenne mensuelle à Roissy sur le période de 1974-2001 (source Météo France) (2)
- D'une étude Burgeap de 2001 (2)
- Le SDAGE de la Seine en cours de validité est celui de 2022/2027 et non celui de 2010-2015 (3)

L'étude indique qu'en cas de pluie dépassant la décennale les bassins pourront déborder, pour le secteur Est les eaux pourront ruisseler vers l'échangeur de la N3 (annexe 22 page 138), **Placoplatre semble oublier que la déchetterie de Vaujours située au pied de cet échangeur est régulièrement inondée**, elle a même dû être fermée entre janvier et février 2022. (voir article de presse annexe 1)

L'étude indique que les eaux pluviales du projet seront transférées vers le bassin enterré de l'usine de 37200 m3/an pour être rejetées dans le réseau d'assainissement de la commune de Vaujours, **un bassin dont Placoplatre prévoit d'augmenter le volume d'apport sans dire de combien de m3**, si ce bassin de rétention ne peut pas supporter le volume d'apport supplémentaire il sera possible de différer l'arrivée de volume d'apport en stockant les eaux en fond de carrière. (3)

L'étude indique concernant la Gestion des eaux pluviales en exploitation (annexe 22 page 168)

Débit décennal drainé par le bassin versant de la carrière par rapport à l'état actuel :

- Horizon TO + 5 ans : augmentation 17 % (impact moyen)
- Horizon TO + 12 ans : augmentation 33% (impact sensible).

L'étude indique concernant les bassins de rétention :

2 bassins de rétention des eaux pluviales existent actuellement :

- La fosse d'Aiguisy dont le volume n'est pas précisé
- Le Bassin du rond-point de 4100 m3 (annexe 22 p 141)

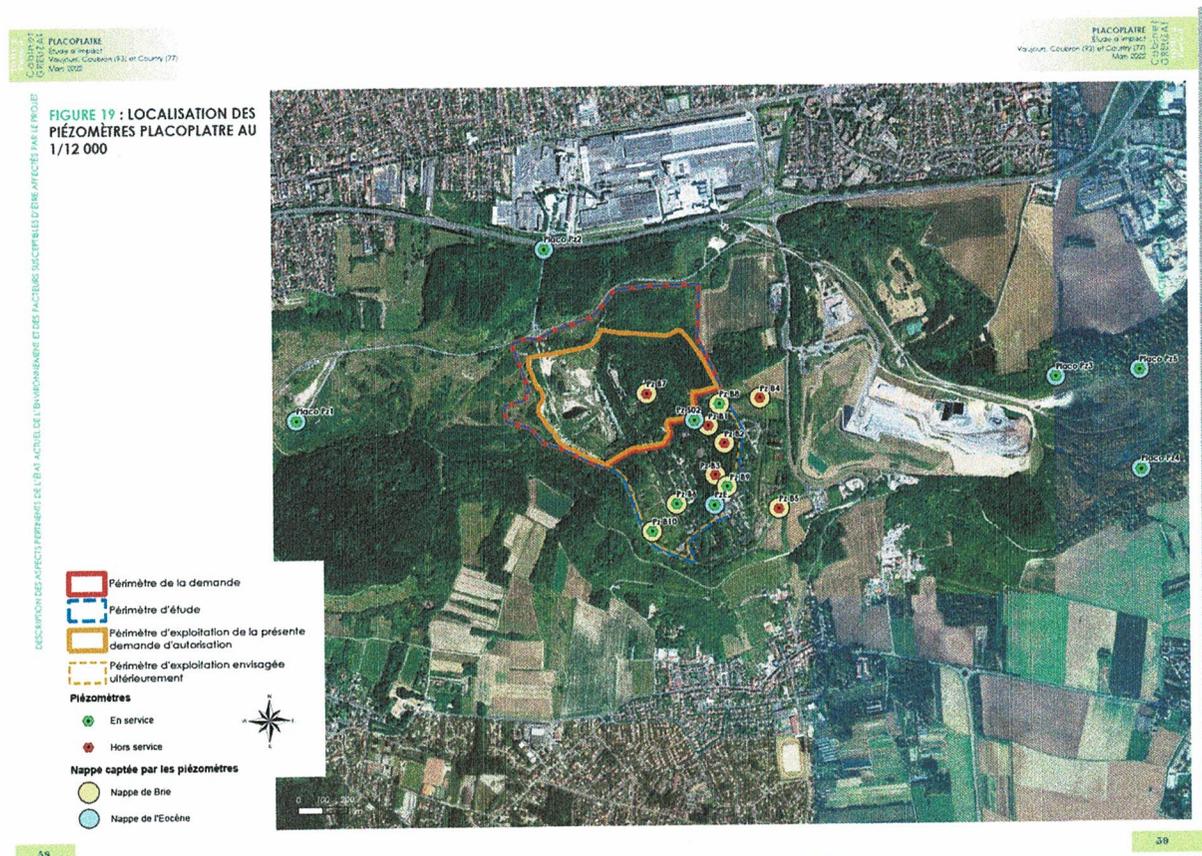
A l'horizon TO + 29 ans

- Le bassin de rétention de la fosse d'Aiguisy serait remblayé (donc supprimé)
- Le Bassin du rond-point de 4100 m3 serait maintenu
- Un second bassin de 2700m3 serait créé (annexe 22 p 141)
- Il est également envisageable, en période de fortes pluies d'inonder le fond de fouille de la carrière et d'arrêter l'exploitation (annexe 22 page 123)

En période d'exploitation Placoplatre a-t-il vraiment les moyens d'inonder le fond de la carrière sans risquer de porter atteinte au gypse qu'il exploite ?

Il est indiqué à la page 133 de l'annexe 22 :

« Pour la partie est, la zone de ruissellements ne recouvre pas la totalité de la zone modifiée. La zone située au nord des bassins versants numérotés 4 et 5 n'est pas gérée... »

PIEZOMETRES

Au vu de la carte ci-dessus présentée à la page 5 du Tome 2 partie 3 E nous constatons que Placoplatre ne prévoit pas d'installer des piézomètres pour contrôler les eaux souterraines dans le périmètre de la demande.

Placoplatre présente une synthèse de la campagne de suivi des eaux souterraines et superficielles (Rapport Antea de mars 2022 A94115/B – Projet IDFP180479, Annexe 25 Tome 2) en s'appuyant sur des données qui ne sont plus d'actualités ou trop anciennes :

- les recommandations actuelles de gestion des sites et sols pollués du Ministère de l'Ecologie de datent de 2019 (8) et 2020 (9) alors qu'Antea base son étude sur les recommandations du Ministère de l'Ecologie de 2017 qui ne sont plus d'actualités (7)
- les données piézométriques datent pour les plus récentes du 8/1/2018 et les plus anciennes de 1999, aucune donnée ne sont fournies pour les années 2019 à 2021, pourtant lors de la CSS du 3/2/2022 Placoplatre a présenté des résultats d'analyses pour ces années là.

Plusieurs piézomètres doivent être implantés sur le périmètre d'exploitation de la présente demande dans les nappes de brie et de l'éocène supérieur comme le recommande le Ministère de l'Ecologie dans son guide « Surveillance de la qualité des eaux souterraines appliquées aux ICPE et sites pollués » de juin 2019 page 18 « Comment orienter le choix du nombre et du lieu d'implantation des points d'accès à l'eau souterraine »

Conclusions :

Pour toutes les raisons évoquées précédemment afin de préserver les populations en aval du site de risques d'inondations supplémentaires et pour maintenir la qualité des eaux souterraines tout au long de la vie de l'ICPE nous demandons :

1° qu'une étude hydraulique complémentaire soit réalisée avec occurrence d'un bilan hydrique au minimum cinquantennal, complétée par une tierce expertise, avec les données les plus récentes connues, indiquant également le volume du bassin de rétention d'eaux pluviales actuel de la fosse d'Aiguisy et le volume prévu après augmentation du bassin de rétention d'eaux pluviales de l'usine.

2° qu'une étude l'hydrogéologique complémentaire soit réalisée complétée par une tierce expertise, avec des données actualisées en tenant compte des recommandations du Ministère de l'Ecologie contenues dans son guide « Surveillance de la qualité des eaux souterraines appliquées aux ICPE et sites pollués » de juin 2019, notamment page 18 « Comment orienter le choix du nombre et du lieu d'implantation des points d'accès à l'eau souterraine »

**La Présidente
Mireille LOPEZ**



- (1) Rapport Antea A92290 juin 2021 page 116 (Annexe 22 du tome 2)
- (2) Rapport Antea A92290 juin 2021 page 22 (Annexe 22 du tome 2)
- (3) Rapport Antea A92290 juin 2021 page 106 (Annexe 22 du tome 2)
- (4) BRGM Géologie région de Lagny page 7 <http://ficheinfoterre.brgm.fr/Notices/0184N.pdf>
- (5) Etude d'impact Tome 2 partie 5 page 27
- (6) Tome 1 page 107
- (7) Rapport Antea A94115/B- Projet IDFP 180479 d'avril 2022 page 13 et 158 (Annexe 25 tome 2)
- (8) https://ssp-infoterre.brgm.fr/sites/default/files/upload/documents/guide_eso-ic-sp_brgm_ineris_v2.pdf
- (9) https://ssp-infoterre.brgm.fr/sites/default/files/upload/documents/guide_arret-evol-eso-2020-12_vf.pdf

Annexe 1

Paru dans ACTU 77

https://actu.fr/ile-de-france/vaujours_93074/inondations-une-decheterie-de-grand-paris-grand-est-fermee-pendant-plusieurs-semaines_48162453.html

Inondations : une déchèterie de Grand Paris Grand Est fermée pendant plusieurs semaines

La déchèterie de Vaujours (Seine-Saint-Denis) est fermée depuis mercredi 19 janvier 2022 en raison "d'inondations régulières".



La déchèterie de Vaujours (Seine-Saint-Denis) est fermée depuis mercredi 19 janvier 2022 en raison « d'inondations régulières ».

Par **Dorine Goth** Publié le 24 Jan 22 à 18:12

Impossible depuis plusieurs jours de déposer ses déchets à la déchèterie de **Vaujours** ([Seine-Saint-Denis](#)). Depuis mercredi 19 janvier 2022, le site de l'établissement public territorial **Grand Paris Grand Est** est fermé au public.

« Inondations régulières »

« En raison d'inondations régulières du sol qui perturbent les espaces de circulation, la déchèterie intercommunale de Vaujours sera fermée du mercredi 19 janvier au lundi 28 février 2022 (inclus) », annonce Grand Paris Grand Est.

Pendant la période de fermeture, les riverains peuvent se reporter sur l'une des [six autres déchèteries](#) du réseau :

- Déchèterie de Pavillons-sous-Bois : 9, boulevard de Paris
- Déchèterie de Livry-Gargan : 60 rue de Vaujours
- Déchèterie de Villemomble : 20-22, allée du Plateau
- Déchèterie de Neuilly-sur-Marne : avenue des Marchandises
- Déchèterie de Gagny : 3, chemin d'accès aux abbesses
- Déchèterie de Noisy-le-Grand : 9, rue de la Plaine

La réouverture de la déchèterie de Vaujours est prévue pour le 29 février 2022.